

actuelle il n'y a pas de projets de lois très importants; j'estime que nous pourrions examiner facilement les prévisions de dépenses, sans avoir à siéger pendant que la Chambre siège.

M. McILRAITH: Monsieur le président, je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit; mais à mon sens nous n'avons le droit de demander à la Chambre de nous permettre de siéger quand elle siège, que si nous appuyons notre requête de motifs précis. Si ces motifs sont assez clairs, je suis tout disposé à m'engager dans la voie indiquée; sinon, je pense que nous devrions nous opposer à la demande. Car à quel titre des particuliers iraient-ils à l'encontre du Règlement de la Chambre des communes? La coutume est nettement établie aux Communes. Vers la fin d'une session ou dans des circonstances spéciales, les comités demandent parfois à la Chambre de leur accorder ce droit exceptionnel. Je sais que la chose s'est faite souvent, parce qu'un grand nombre de comités avaient besoin de cette exception à la règle. Mais je ne vois pas pourquoi nous le ferions en ce moment, et je n'y consentirais que si je distinguais un motif aussi évident que précis. Il est possible que vers la fin de la session, alors que le rythme des travaux s'accélération, nous devions formuler cette requête; je suis convaincu qu'alors la Chambre nous l'accorderait volontiers.

M. McDONALD (*Hamilton-Sud*): Monsieur le président, si la chose ne s'est pas faite jusqu'à présent, c'est peut-être que le gouvernement précédent ne profitait pas des travaux de ses divers comités. J'estime que la besogne accomplie au sein des comités ne le cède en rien en importance aux travaux de la Chambre; en effet, il s'agit ici de vérifier les dépenses gouvernementales. A mon avis, nous devrions pouvoir siéger pendant les sessions de la Chambre.

M. CHAMBERS: Si nous n'y sommes pas autorisés, quand pourrions-nous nous réunir la semaine prochaine?

M. McILRAITH: J'espère que nous ne serons pas en comité pendant le débat sur le budget à la Chambre. En somme, nous avons été élus députés aux Communes; notre comité est organisé par la Chambre des communes pour effectuer certaines tâches pour la Chambre des communes. Ce n'est pas un groupement destiné à remplacer la Chambre pendant que celle-ci tient séance.

M. LENNARD: J'espère bien que vous assisterez à toutes les séances de la Chambre et que vous écouterez tous les discours budgétaires. Nous vous aurons à l'oeil.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres voudraient-ils exprimer leur opinion? Etes-vous prêts pour la mise aux voix?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: La dernière question soumise au sous-comité de direction était celle d'une visite à un établissement de défense, dont j'ai fait mention au cours de notre réunion précédente. Le ministre m'annonce que nous ne pourrions nous y rendre cette fin de semaine. La visite est remise au 5 juillet, et au moment voulu le ministre vous en parlera lui-même. C'est donc le 5 juillet que nous irons à la station de l'ARC de Saint-Hubert.

Nous avons passé en revue tout ce dont était saisi le sous-comité de direction. Nous en arrivons maintenant au crédit à l'étude, le 220. Je voudrais soumettre au Comité une proposition qui, je l'espère, lui paraîtra acceptable, et nous permettra de répartir nos questions sous les rubriques correspondantes. Au cours de notre dernière réunion, certaines questions étaient demeurées sans réponse. Il s'agissait surtout de problèmes ayant trait à la ligne de conduite à suivre, ou se rattachant aux divers services des forces armées. Je pense que nous pourrions examiner systématiquement les détails de chaque prévision de dépenses, et classer les questions dans